
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 4 mai 2022

Résolution: CE22 0758

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect de l'objet principal du contrat qui était de faire en sorte que les cendres provenant de la station d'épuration soient transportées de façon sécuritaire et continue dans la cellule no.3 (article 3.2.7 du devis) par Neigexpert Itée;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans la résolution CG15 0645, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Neigexpert Itée réalisée par la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de services de déneigement du lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (CE19 1138), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 4 mai 2022 pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227482005
/gd

Dominique OLLIVIER

Présidente du comité exécutif



Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE